

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-041 : SDEF – avenant convention audits énergétiques

Rapporteur : M. Michel ANSQUER

Suite à délibération du conseil municipal du 06/10/2020, visée le 07/10/2020, la commune et le SDEF avaient signé une convention d'audits énergétiques de 10 bâtiments publics sur la commune d'Audierne en date du 15/01/2021, visée le 05/03/2021.

Le montant total de l'audit s'élevait à 23 950,00 € HT et la participation communale à 28 740,00 TTC €.

Or, parmi ces dix audits, cinq ont été abandonnés :

- La salle multifonctions d'Audierne
- La bibliothèque d'Audierne
- Le théâtre Georges Madec
- Le foyer Marthe Pierre
- Le Cinéma le Goyen

Il convient d'appliquer la révision des prix au 1^{er} janvier 2022 pour les cinq audits en cours. Et de supprimer la plus-value des mètres pour l'école d'Esquibien, la commune ayant fourni des plans validés par le bureau d'étude.

Enfin, il n'était pas prévu de participation financière du SDEF.

Mais, par délibération du bureau du 11/12/2020, le SDEF a ajouté pour les audits HORS ACTEE la mention « le SDEF participe à hauteur de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment, au-delà de 2 500 € HT, les coûts sont pris en charge à 100% par la collectivité » à son règlement financier.

Les nouvelles modalités financières sont les suivantes :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible	Montant de la participation communale	Montant de la participation reversée par le SDEF
Mairie d'Audierne	12 quai Jean Jaurès – 29770 AUDIERNE	1 108 m ²	Article n°4 : audit énergétique Article n° 6 : plus-value mètres TOTAL : 3 099,00 € HT	NON	3 718,80 € TTC	2 250,00 €
Mairie d'Esquibien	3 rue Surcouf, Esquibien – 29770 AUDIERNE	502 m ²	Article n°4 : audit énergétique Article n° 6 : plus-value mètres TOTAL : 2 634,15 € HT	NON	3 160,98 € TTC	2 250,00 €
Salle polyvalente d'Esquibien	Place de la Fontaine, Esquibien – 29770 AUDIERNE	531 m ²	Article n°4 : audit énergétique Article n° 6 : plus-value mètres TOTAL : 2 117,65 € HT	NON	2 541,18 € TTC	1 905,89 €
Bibliothèque d'Esquibien	13 bis rue Laënnec, Esquibien – 29770 AUDIERNE	277 m ²	Article n°4 : audit énergétique Article n° 6 : plus-value mètres TOTAL : 2 117,65 € HT	NON	2 541,18 € TTC	1 905,89 €
Ecole publique d'Esquibien	Rue Duguay Trouin, Esquibien – 29770 AUDIERNE	969 m ²	Article n°4 : audit énergétique : 2 272,60 € HT	OUI	2 727,12 € TTC	2 045,34 €
TOTAL					14 689,26 € TTC	10 357,12 €

La délibération du 06/10/2020 n'autorisant pas la signature d'avenants, il y a lieu de délibérer pour autoriser la signature de l'avenant actant les nouvelles les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de l'abandon des cinq audits cités plus haut,
- Approuver les montants révisés des prestations d'audit énergétique,
- Approuver le montant total de la participation communale qui s'élève à 14 689,26 € TTC,
- Prendre acte de la participation financière du SDEF pour un montant total de 10 357,12 €,
- Autoriser la signature de l'avenant modifiant la convention d'audit énergétique du 15/01/2021 ainsi que les éventuels futurs avenants à cette convention et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H




Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

